

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2006 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez données, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

. Section BC n° 905 lieudit vers le Ru de la Treille

. Section AE n° 875 lieudit le Haut de la Croix

➤ Signer un marché à procédure adaptée avec :

* La menuiserie BONNARD de Plombières-les-Bains concernant les travaux de réaménagement du CCAS et pour un montant de 2 014,48 € TTC.

* L'entreprise BOVE de Cornimont concernant les travaux de réaménagement du CCAS et pour un montant de 2 640,48 € TTC.

* La menuiserie BONNARD de Plombières-les-Bains concernant les travaux de remplacement du parquet de la scène de la salle des fêtes et pour un montant de 12 164,01 € TTC.

* L'entreprise RIE de Longeville-les-Metz concernant les chaufferies des ateliers municipaux et de la salle des fêtes et pour un montant de 20 864,22 € TTC.

* Le bureau d'études BEPG de Vandoeuvre-les-Nancy concernant l'étude d'impact relative à la station d'épuration et pour un montant de 5 800,60 € TTC.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaiet excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Examen d'une demande de subvention présentée par une association locale

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une subvention de 8 370 € (huit mille trois cent soixante dix euros) au Comité de Foire et d'Animations du Val-d'Ajol pour le financement des animations du dimanche 19 février 2006, veille de foire aux andouilles.

Toutefois, l'Assemblée demande qu'à l'avenir l'association présente son projet de budget plus tôt afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer avant la manifestation et demande également que la participation des bouchers et de la confrérie augmente dans les mêmes proportions que la subvention communale.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Adhésion de plusieurs collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 14 décembre 2005, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges a délibéré favorablement pour l'adhésion des Communes de BATTEXEY, BRANTIGNY, CHAUFFECOURT, LIRCOURT, LA CROIX AUX MINES, MARAINVILLE, OLLAINVILLE, XARONVAL, de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, du Syndicat Mixte Musique et Danse de GRANGE SUR VOLOGNE, du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de LAMARCHE-MARTIGNY-LES-BAINS.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Approbation du tableau des effectifs de la Commune

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le tableau des effectifs ci-dessous :

Secteur Administratif

- Directeur Général des Services (Attaché Principal 1 ^{ère} classe).....	1
- Rédacteur Chef.....	1
- Rédacteur.....	1
- Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe.....	1
- Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe.....	1
- Adjoint Administratif.....	1
	<u>6</u>

Secteur Technique :

- Technicien Supérieur Chef.....	1
- Contrôleur de travaux Principal.....	1
- Agent de Maîtrise Principal.....	1
- Agent Technique en Chef.....	1
- Agent Technique Qualifié.....	2
- Agent Technique.....	3

- Agent de Salubrité en Chef.....	1
- Agent des Services Techniques	9
- Agent des Services Techniques temps non complet 31 H 30	1
- Agent des Services Techniques temps non complet 31 H 00	1
- Agent des Services Techniques temps non complet 30 H 00	1
- Agent des Services Techniques temps non complet 28 H 00	1
- Agent des Services Techniques temps non complet 27 H 00	1
- Agent des Services Techniques temps non complet 23 H 00	1
- Agent des Services Techniques temps non complet 16 H 00	<u>1</u>
	26
<u>Secteur Social</u>	
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	2
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2 ^{ème} classe	<u>2</u>
	4
<u>Secteur Sportif</u>	
- Educateur APS hors classe	<u>1</u>
	1
<u>Secteur Police</u>	
- Brigadier-Brigadier Chef de Police	<u>1</u>
	1
<u>Secteur Animation</u>	
- Agent d'Animation Qualifié.....	<u>1</u>
Effectif total :	39

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-oOo-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par circulaire du 10 février 2006, Monsieur le Préfet des Vosges nous informe que l'indemnité allouée au prêtre chargé du gardiennage de l'église communale peut être revalorisée de 1,28 % et portée à 458,58 €.

Je vous invite à bien vouloir appliquer cette augmentation à l'indemnité versée à Monsieur l'Abbé GUERIN, chargé du gardiennage de l'église.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Monsieur l'Abbé GUERIN chargé du gardiennage de l'église et résidant dans la localité à 458,58 € (quatre cent cinquante huit euros et 58 cts) par an.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Vote d'une motion relative au contrat de plan ETAT-ONF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Se félicite du respect global des engagements pris dans le contrat Etat-ONF pour la période 2001-2006.

- Demande de manière expresse que les termes de ce contrat soient totalement respectés en 2006, notamment en ce qui concerne le montant du versement compensateur, afin d'entamer dans un climat de confiance les négociations devant conduire à la conclusion d'un nouveau contrat pour la période 2007-2012.

Pour ce qui est du futur contrat 2007-2012, le Conseil Municipal :

➤ Réaffirme son attachement à la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités.

➤ Souligne que le versement compensateur constitue une contrepartie indispensable à la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités et qu'il ne saurait accepter quelque diminution que ce soit de son montant.

➤ Déclare que le contrat Etat-ONF doit traduire le projet de gestion durable des forêts communales et, à ce titre, intégrer les nouvelles vocations de la forêt : stockage du carbone et lutte contre les changements climatiques, préservation des ressources en eau, protection des sols, services d'accueil du public, préservation de la biodiversité, protection de l'environnement et des paysages.

➤ Souhaite que la modernisation des modes de ventes des bois issus des forêts communales soit poursuivie et que l'action en faveur du développement du bois énergie et de l'utilisation du bois dans la construction soit développée.

➤ Demande que le maillage territorial assuré par les agents de terrain de l'ONF, notamment dans le cadre des unités territoriales, soit maintenu sans nouvelle suppression de poste pour assurer la qualité de la gestion des forêts communales.

➤ Demande d'être pleinement associé à la négociation du contrat Etat-ONF pour la période 2007-2012.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Répartition entre les Communes des charges de fonctionnement des Ecoles Publiques accueillant des enfants de plusieurs communes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 14 décembre 1988, nous avons :

a) Fixé, au titre de l'année scolaire 1988/1989, à la somme de 30,48 € par élève fréquentant les écoles primaires et maternelles publiques de Remiremont, la contribution à verser à la Ville de Remiremont.

b) Accepté que cette participation de 30,48 € fasse chaque année l'objet d'une révision par application du taux d'inflation de l'année officiellement reconnu par le Gouvernement.

c) Donné notre accord pour qu'il soit procédé, chaque trois ans, au réajustement du calcul de la participation ainsi que par élève selon les modalités suivantes : dépenses enregistrées à la fonction 2/211, 212 et 213, articles 6475, 6067, 6065, 60681, 60682, 6156, 61558, 60632, 6182 du compte administratif de la Ville de Remiremont pour l'année considérée divisées par le nombre total d'élèves scolarisés dans les Ecoles Primaires et Maternelles de la Ville de Remiremont au 1^{er} janvier de l'année de réajustement.

Vu les dépenses enregistrées aux articles susmentionnés du compte administratif
2005,

Vu le nombre d'élèves scolarisés dans les Ecoles Primaires et Maternelles de la Ville de Remiremont au 1^{er} janvier 2006,

Vu le décompte établi par la Ville de Remiremont et fixant la nouvelle contribution à 70,78 € par élève et par an,

Je vous propose de fixer, au titre de l'année scolaire 2006/2007, à 70,78 € par élève fréquentant les écoles Primaires et Maternelles Publiques de Remiremont, la contribution versée à la Ville de Remiremont.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Fixe, au titre de l'année scolaire 2006/2007 à 70,78 € par élève fréquentant les Ecoles Primaires et Maternelles Publiques de Remiremont, la contribution versée à la Ville de Remiremont.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Rénovation intérieure de l'église : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le montant du marché de maîtrise d'oeuvre passé avec Monsieur Michel MIRE le 04 mai 2001 pour la restauration de l'église a été calculé sur la base de l'estimation au niveau de l'A.P.S. et s'élevait à 41 936 € TTC.

Le montant des honoraires devant être revu au niveau de l'A.P.D., il convient de passer un avenant à ce contrat.

Le montant des travaux étant estimé à 254 000 € HT au niveau de l'A.P.D., le nouveau montant du marché de maîtrise d'oeuvre sera de 254 000 € HT x 11,5 %, soit 29 210 € HT, soit 34 935,16 € TTC.

Je vous invite à bien vouloir m'autoriser à signer cet avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 6 Mars 2006

L'an deux mille six le six mars,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : Mme Laurence HUSSON, MM. Claude MARTIN, Dominique GALLI, Christophe VINCENT, Eric HENRY, excusés.

Ayant donné procuration : Mme Monique GUERRIER

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean RICHARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Je vous ai remis une note rédigée par Madame Claudine DERVAUX, Adjoint délégué aux Finances, que je remercie au passage, et qui vous indique dans quel contexte général et local se présente la préparation de notre budget primitif 2006.

Au niveau national, une augmentation de 2,38 % des dotations de l'Etat était annoncée mais pour notre Commune, l'augmentation sera seulement de 1,34 %.

Nous constatons, indépendamment des contingences nationales, au compte administratif 2005, un résultat comptable en baisse de près de 5 % par rapport à l'exercice 2004.

Nous avons aussi enregistré sur les dernières années des augmentations supérieures aux augmentations des dotations sur un certain nombre de postes de charges, c'est le cas notamment des dépenses de personnel et spécialement des dépenses liées aux charges salariales qui certaines années, accusent des augmentations conséquentes.

Nous aurons aussi et vous le verrez lors des prochaines séances, des contingents qui augmentent fortement, c'est en particulier la participation de la Commune au budget du SDIS, Service Départemental et de Secours, qui va cette année augmenter de 18,4 % par rapport à la contribution de l'an passé. La contribution au SIVUIS qui va prendre aussi une augmentation non négligeable.

Malgré tout, nous abordons cet exercice 2006, avec des perspectives, je dirais « d'éclaircie », parce qu'en ce qui concerne la dette, nous terminons cette année de rembourser l'emprunt « spécial tempête » qui avait été contracté avec un remboursement sur trois ans et qui grève quand même notre budget de la bagatelle de 150 000 €. Donc, ça veut dire que l'année prochaine, nous retrouverons une certaine capacité d'endettement.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, vous n'êtes bien sûr pas surpris de lire que compte tenu de la prochaine construction de la station d'épuration, la contribution des abonnés va augmenter d'une manière significative puisqu'il est prévu qu'elle passe de 0,66 € le m³ d'eau consommée en 2006 à 0,97 € en 2007 et 2008.

Je dois également vous indiquer en complément et sans entrer dans le détail qu'en ce qui concerne les programmes d'investissement qui vous seront proposés, cette année », nous avons dû faire preuve de modération, l'année 2005 aura été une année forte en ce qui concerne les investissements en particulier. Les deux grosses opérations qui sont en train de se terminer actuellement : les Epinettes et la restauration intérieure de l'église ont mobilisé passablement les finances communales.

Nous avons à faire face à un certain nombre de dépenses que je ne crois pas pouvoir différer notamment en ce qui concerne le bâtiment industriel qui abritait autrefois l'usine MANUVAL et une intervention lourde au cimetière pour réfection d'un mur de soutènement. Voilà deux postes qui vont mobiliser déjà une partie de notre prochain budget d'investissement et auxquelles s'ajouteront toutes les opérations traditionnelles, un certain nombre d'aménagement de locaux communaux ou de bâtiments communaux en particulier.

Voilà, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur Gilles OUDOT :

Une question technique plutôt d'ordre général. Vous disiez qu'en 2008, au niveau du budget de la Commune, on serait plus à l'aise. On voit bien que les budgets annexes, en particulier celui de l'assainissement, vont être de plus en plus difficiles, n'y a-t-il pas de passerelle possible entre le budget général et le budget de l'assainissement afin de soulager les augmentations prévisibles de la redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire :

Par délibération motivée, le versement par le budget général d'une subvention d'équipement au budget annexe de l'assainissement pourrait éventuellement être envisagé.

Monsieur Gilles OUDOT :

En multipliant par deux, on restera encore en dessous du prix pratiqué par d'autres communes qui sont déjà à 3 € le m³ sans station d'épuration.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

Je voudrais qu'on m'explique un petit peu la nouvelle mesure qu'on appelle bouclier fiscal parce que je ne comprends pas très bien ce que vient faire l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune sur les impositions communales. Il est écrit en cas de dépassement, les collectivités restitueront le trop perçu.

Monsieur le Maire :

Le bouclier fiscal veut dire qu'une personne ne peut pas payer plus de 60 % de son revenu en impôt tout confondu. Je pensais que l'ensemble des impôts seraient réduits proportionnellement au dépassement mais je n'ai pas compris la phrase : « si les impôts locaux sont seuls responsables de ce dépassement ».

Monsieur Dominique HENRY :

C'est vrai ce qu'a dit Gilles au niveau des prix du m³ d'eau et de l'assainissement, je crois que c'est ce que j'ai dit à la dernière réunion ou à l'avant-dernière réunion, je suis inquiet pour nos concitoyens qui ne gagnent pas beaucoup et qui vont avoir l'augmentation des impôts, l'augmentation de l'eau, l'augmentation de l'assainissement, l'augmentation des O.M., encore une petite diminution des salaires.

Au niveau du bouclier fiscal, Manu, tu as posé la question que je voulais poser. J'ai lu avec intérêt les orientations budgétaires de M. DIDIER à REMIREMONT, il y a aussi une exonération de 20 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cela veut dire que, encore une fois, nous, nos collectivités, auront encore un petit peu de base en moins, on aura 20 % mais l'Etat va compenser vrai ou faux ?

Monsieur le Maire :

On sait aussi par expérience mon cher collègue que les compensations de l'Etat ne sont pas toujours au niveau de ce qui nous est retiré et qu'en particulier, sur le long terme, on assiste souvent à un phénomène de ciseau.

Monsieur Dominique HENRY :

C'est ce que je voulais dire, maintenant c'est la perte d'autonomie financière des collectivités locales, on est d'accord.

Monsieur le Maire :

Je l'ai dit tout à l'heure, 21 % des recettes proviennent de la fiscalité locale et 54 ou 55 % proviennent déjà des dotations, le reste c'est les subventions et en particulier les produits de la forêt pour ce qui concerne la Commune du VAL-d'AJOL.

Monsieur Dominique HENRY :

Bien que là on peut être compensé sur une autre ligne budgétaire que sur les dotations. Je suis inquiet pour le contribuable. Je dis qu'au niveau des impôts locaux, l'Etat est à bout de souffle, il faudrait trouver un autre financement. Ce que l'Etat nous donne c'est encore du déficit budgétaire.

Monsieur le Maire :

Oui, nous sommes d'accord. Quel choix avons-nous ? C'est une loi qui a été votée par nos élus nationaux.

Monsieur Michel SUTTER :

Est-ce qu'on pourrait réclamer un bouclier fiscal pour une certaine catégorie de la population parce que je pense qu'autour de cette table nous sommes quelques uns à payer les charges sociales sur nos salaires, les impôts locaux, etc, etc. On a peut être droit à un bouclier fiscal ? Tout à l'heure, vous avez parlé de nos élus nationaux qui sont complètement déconnectés, est-ce qu'un député sait ce que c'est de mettre de l'essence dans sa voiture pour aller travailler, que d'acheter une baguette de pain à 0,80, que de payer des taxes à droite et à gauche. Ils ne savent pas, tous les gens là. Il faut les secouer en réclamant un bouclier fiscal, on y a droit, j'en suis sûr.

Monsieur le Maire :

Vous le mettez à quel niveau ?

Monsieur Michel SUTTER :

Vous savez, moi, je fais partie des gens qui sont modestes alors, du moins à mon niveau. Je pense qu'autour de la table là, on est quelques uns.

Monsieur le Maire :

Moi je n'ai pas compris, parce que je ne comprends que les chiffres. 60 % je comprends mais « à mon niveau », je ne comprends pas.

Monsieur Michel SUTTER :

Par rapport à ce que dit Dominique, au niveau de l'eau, au niveau des impôts locaux et tout ce qui s'ensuit, c'est vrai que maintenant ça devient insupportable. Que les gens riches se posent des questions par rapport à leur appartement à PARIS, ou à l'Ile de Ré ou je ne sais pas trop où, c'est leur problème, mais je sais que nous, dans les Communes, c'est de plus en plus dur pour tout le monde, il n'y a pas que les gens riches, eux, ils s'en sortiraient toujours.

Monsieur le Maire :

Oui, ils ont toujours la solution de vendre le patrimoine.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

Je voudrais en revenir au contexte local, est-ce qu'on sait pourquoi notre DGF augmente de 1,34 au lieu de 2,38, c'est la première question. Et la deuxième question, c'est par rapport à la deuxième ligne, qu'est-ce qui a dérapé pour qu'on ait un budget qui a glissé en baisse de 4,8.

Monsieur le Maire :

C'est 2,38, sauf erreur de ma part. C'est l'augmentation globale moyenne des dotations de l'Etat, à savoir la DGF, la DGD, la DGE, il y a un certain nombre de dotations qui globalement, y compris les dotations intercommunales, augmentent de 2,38.

En dehors de ça, il y a des paquets qui augmentent de manière différenciée. Le système des dotations, dans ce pays et d'ailleurs, je dois l'avouer, le calcul des subventions qui sont octroyées aux Communes par le Département sont en partie au moins fondées sur un principe qui est le principe de l'effort fiscal, c'est à dire que plus une commune taxe ses administrés, plus elle perçoit de DGF d'une part, mais également plus les subventions qu'elle perçoit du Département sont aussi élevées.

Alors c'est à la fois compréhensible mais paradoxal, compréhensible parce qu'il est normal d'aider les Communes qui ont des difficultés et qui sont contraintes d'augmenter leur propre fiscalité et d'un autre côté, on peut aussi penser, et j'espère que ce n'est pas la majorité des cas, je crois même que ce n'est pas la majorité des cas. Les Communes françaises sont assez bien gérées. Cela veut dire qu'il peut y avoir une prime au gaspillage, une prime à la mauvaise gestion. Si une Commune est mal gérée, à côté de cela, elle percevra des impôts majorés, c'est la règle qui veut que l'Etat aide plus les Communes dont la fiscalité est la plus élevée. On a un aspect pervers.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

Si l'Etat vient aider les Communes qui demandent beaucoup à leurs concitoyens, il faudrait un engagement de la Commune, par exemple, sur un certain nombre d'années de descendre les impositions directes.

Monsieur Dominique HENRY :

En n'augmentant pas nos impôts et en créant des charges nouvelles, on arrive à l'effet contraire et là on sera obligé d'augmenter pour compenser ce que l'on n'a pas fait avant. Combien vont nous coûter le fonctionnement de l'ancien hôtel des Epinettes, la création du poste supplémentaire pour la MJC, etc...

Monsieur le Maire :

On n'est pas tout à fait au bord du gouffre. Je suis parfaitement d'accord avec ce que vient de dire Dominique HENRY, nous le savons, les besoins de nos concitoyens sont de plus en plus grands dans un certain nombre de domaines, dans le domaine des aides, en particulier aux familles, dans le domaine des aides aux personnes, dans le domaine de l'environnement d'une manière générale, et on doit aussi faire face au problème lié à la rénovation des réseaux d'assainissement, construction de la station d'épuration, tout ça résulte de règles environnementales nouvelles et il est clair que nos budgets de fonctionnement vont continuer à augmenter, nos dépenses de fonctionnement vont continuer à augmenter et c'est pour ça qu'il faut qu'on soit quand même un petit peu attentif, malgré tout, à notamment maîtriser les dépenses de personnel parce que j'ai bien entendu, tout à l'heure, Emmanuel GANCE qui disait, compte tenu de ce qu'on a vu ces derniers temps, il faudrait peut être embaucher une ou deux personnes supplémentaires. On a vécu une période difficile, c'est vrai.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

Pas seulement des personnes, des moyens.

Monsieur le Maire :

Pas seulement des personnes, des moyens. On a vécu une période difficile, mais paraît-il que c'est l'hiver le plus chargé en neige depuis 1969. Ca ne se reproduit quand même pas tous les ans et je doute fort qu'on revoie un hiver comme celui-là avant de longues années. Il y a quand même longtemps qu'on n'a pas vu des précipitations aussi abondantes et répétitives.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

Je pense qu'il n'y aura pas que ça, parce que là, aujourd'hui, on parle de déneigement mais quand on regarde l'état des routes, et des chemins ruraux, il n'y a qu'à passer Olichamp, monter Route des Breules, pour moi aujourd'hui c'est de plus en plus délabré. Du travail, il va y en avoir aussi.

Monsieur le Maire :

Nous sommes d'accord, nous en sommes conscients.

Monsieur Dominique HENRY :

Encore deux petites questions, au niveau de la Communauté de Communes, la fiscalité, vous ne savez pas, si elle va augmenter, on ne peut pas en parler ?

Monsieur le Maire :

Il y a eu des bruits, je pense que ça risque d'être le statu-quo pour cette année.

Monsieur Dominique HENRY :

Au niveau de la dette, l'endettement du SIVUIS, 47,21 € par personne, on peut les comptabiliser avec ou pas ? Les deux casernes ? 1 900 000 mais avec les avenants, on va arriver à 2 000 000 d'emprunt.

Monsieur le Maire :

Indirectement, c'est une dette qui rejait sur les 42 000 habitants du secteur, c'est clair.

Monsieur Dominique HENRY :

Donc on arrive à 127 €.

Monsieur le Maire :

Oui, on l'avait oublié celui-là. C'est une bonne remarque. Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Claudine DERVAUX :

La remarque est judicieuse mais on peut aller très très loin comme ça. Lorsque chaque administré se lève, il donne de l'argent partout.

Monsieur Dominique HENRY :

Tu as raison aujourd'hui sur nos salaires, on a encore 6 € de moins par mois.

Monsieur le Maire :

On ne va pas parler de l'endettement national, il ne vaut mieux pas.

Monsieur Michel SUTTER :

Moi je pense que pour les deux casernes de sapeurs pompiers, si on se tenait à des projets modestes, on ne serait pas obligé d'arriver à emprunter 2 000 000 € et puis dans beaucoup de cas, Dominique, c'est la même chose, il y a beaucoup d'argent gaspillé.

Monsieur le Maire :

Personne n'a le monopole du gaspillage.

Monsieur Michel SUTTER :

C'est bien beau, on parle de budget, on parle d'impôts, on est tous concernés par ça, et les salaires diminuent.

Monsieur Jean RICHARD :

On ne dirait pas, Michel, qu'on est tous concernés, quand on voit des assemblées où on est un sur une cinquantaine à être contre, on n'a pas l'impression que tout le monde soit concerné et on se fait petit ; on essaie de dire non dans son petit coin, mais c'est pas facile.

Monsieur Michel SUTTER :

Je t'approuve pour une fois.

On a le même problème avec l'aménagement du Centre quand on voit le sable sur la Place du Monument, la Place des Ecoles, c'est une aberration, ça aussi, c'est le contribuable qui l'a payé.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE :

L'année dernière, j'étais contre le budget du SIVUIS pour les mêmes motifs que Jean mais il n'y a pas que les casernes, il y a autre chose.

Monsieur Jean RICHARD :

J'estime que pour faire fonctionner un SIVUIS, on n'a pas besoin de 50 000 € de frais de fonctionnement, je sépare toujours le fonctionnement et l'investissement. 50 000 € pour une structure qui est une boîte aux lettres, on aurait pu fonctionner autrement et là, j'étais absolument contre. D'autant plus, je vois que d'année en année il n'y a pas d'effort sur le fonctionnement qui est fait, et, quand même 50 000 € pour faire fonctionner le SIVUIS, je trouve que c'est un peu fort.

Monsieur le Maire :

Mais qu'est-ce que ça veut dire aujourd'hui voter l'impôt dans une commune comme la nôtre. On a barre sur environ 20 % du budget de fonctionnement.

Il n'en demeure pas moins que de plus en plus, et Dominique HENRY l'a fait remarquer tout à l'heure avec l'affaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de plus en plus, les budgets des collectivités territoriales, et spécialement des Communes sont alimentées par les dotations de l'Etat et que bientôt, en caricaturant, les élus n'auront plus qu'à répartir l'argent que l'Etat voudra bien leur octroyer localement.

On y va, de plus en plus, on y va, puisqu'on nous supprime, on nous retire des recettes, cette part de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le plafonnement de la taxe professionnelle, etc, donc tout ça, c'est des recettes qu'on retire aux Communes pour les compenser par des dotations et il se passe exactement la même chose à un niveau moindre pour les Départements et pour les Régions, puisque l'Etat, là aussi, supprime certaines recettes des Départements pour les remplacer par des dotations et que petit à petit, c'est le budget dotation qui prend une part plus importante dans les budgets des collectivités.

C'est vrai qu'on ne peut qu'essayer de gérer au mieux, encore une fois, des sommes dont nous avons de moins en moins l'initiative et la maîtrise.

Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? Il n'y a plus de demande d'intervention, donc ce débat d'orientation est clos. Il n'y a bien sûr pas de vote sur ce point.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 13 Mars 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

